



**filpac cgt**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 23 décembre 2025

# Distribution de la presse : le droit à l'information sacrifié sur l'autel des logiques budgétaires

Les fédérations CGT FAPT et CGT FILPAC dénoncent l'annonce par voie de presse d'une nouvelle augmentation des tarifs de la distribution postale de la presse, qui va une fois encore pénaliser les éditeurs, les abonnés et les territoires les plus fragiles.

Ces augmentations sont une remise en cause du « protocole d'accord entre la presse, La Poste et l'État portant réforme et programmation du service public de distribution de la presse papier abonnée pour les années 2022-2026 ».

La Poste met en avant des coûts de distribution non compensés dans leur totalité par l'État.

Cette situation s'inscrit dans un contexte plus large de désengagement de l'État, marqué par la réforme de la loi Bichet, la liquidation de Presstalis et la transformation du groupe La Poste.

La hausse répétée des tarifs du transport de la presse dissuade les abonnements et induit une véritable censure économique, contraire au pluralisme et à l'égalité d'accès à l'information.

Cette décision prise par la nouvelle direction de La Poste, sans discussion ni débat sur les enjeux des 4 missions de service public de La Poste (distribution du courrier, distribution de la presse, aménagement du territoire, accessibilité bancaire) et de leur financement, agrave une situation déjà critique et accentue la remise en cause du droit à l'information.

La distribution de la presse, en particulier la presse quotidienne, reste une mission prioritaire et porteuse de sens. Les nouvelles organisations du travail à La Poste ont dégradé les conditions d'exercice et modifié profondément les habitudes des usagers, notamment en milieu rural, où la réception matinale du journal local constituait un repère essentiel.

Rappelons les trois principes fondateurs du système français de distribution de la presse qui ont permis de la protéger de l'influence du marché et de l'État :

1. *La liberté et l'indépendance de sa diffusion, piliers fondamentaux de notre démocratie ;*
2. *La solidarité coopérative entre les éditeurs garantissant l'égalité de traitement entre eux et le respect du pluralisme dans la diffusion de la presse ;*
3. *L'impartialité de la distribution qui permet que les éditeurs ne puissent pas procéder à une sélection des titres distribués en fonction de leur objet, de leur contenu, de leur orientation, de leur tirage et de leur importance.*

Ces principes ne peuvent être garantis par une logique de rentabilité.

L'évolution des supports et des formes de l'information doit être considérée avec une approche holistique, afin de ne laisser aucun citoyen sur le bord du chemin. Le souci de l'égalité d'accès à l'information est essentiel.

Il semble donc essentiel de souligner que l'application réelle de ces principes doit intégrer toutes les problématiques qui traversent le secteur de la presse aujourd'hui.

Les ressources destinées à cette liberté ne peuvent être envisagées que sous l'angle de la liberté d'expression et non sous une logique budgétaire qui finirait forcément par avoir un impact négatif sur cette activité.

Pour assurer ces grands principes de la diffusion de l'information et des idées, il nous semble donc urgent de réformer totalement les aides à la presse, directes ou indirectes, qui ne correspondent plus aux réalités du secteur. La répartition actuelle favorise la concentration des titres plutôt que leur diversification et contrevient au principe du pluralisme.

**La CGT propose donc de :**

- Modifier les critères d'attribution des aides à la presse au profit des petits éditeurs et des titres les plus difficiles à distribuer ;
- Maintenir, sous l'égide de l'État, les aides à la presse portée et postée, en veillant impérativement à la bonne utilisation de ces aides par les acteurs concernés, sous contrôle de l'ARCEP ;
- Établir un véritable statut de salariés pour les porteurs de presse pour en finir avec la précarité sociale et la raréfaction des porteurs disponibles.
- Instaurer une aide à la presse dédiée à la création de journaux et à l'aide à la diffusion des titres en difficulté, sous la forme d'un fonds d'investissement spécifique qui pourrait être alimenté en partie par les plateformes numériques, sur la base d'une taxe sur l'audience numérique de chaque titre, et en partie par la publicité.

La Caisse des dépôts et consignations est l'actionnaire majoritaire du Groupe La Poste. Cette dernière est placée sous le contrôle d'une commission de surveillance composée de dix représentants sur seize issus de l'Assemblée nationale et du Sénat, ou désignés par eux.

Cette représentation doit se faire l'écho des acteurs de proximité et des enjeux sociétaux pour garantir les libertés fondamentales de notre République.

Les évolutions technologiques ne peuvent être considérées de façon isolée, mais bien dans une construction cohérente répondant aux besoins sociaux. Le profit réalisé sur le colis ou les objets recommandés, ainsi que le développement de la digitalisation, doivent contribuer aux enjeux intergénérationnels et sociétaux.

D'autres orientations doivent amener d'autres propositions, qui ne peuvent s'élaborer qu'à partir de la recherche d'une cohésion sociale et d'une réponse aux besoins sociaux.

Ce n'est qu'au terme d'une longue lutte qu'a été proclamée en France en 1881 la liberté de la presse. Toujours extrêmement surveillée, la presse voit la censure remise en place à chaque moment où le régime ou l'État sont en danger.

La liberté d'informer est un des principaux indicateurs du bon fonctionnement d'une démocratie. Cette liberté est un acquis fragile, y compris dans les pays démocratiques.

Dans un moment où notre démocratie est fragilisée par les « fake news » et théories du complot en tout genre instigées et instrumentalisées par l'extrême droite et ses alliés via les réseaux sociaux, leurs chaînes télé de propagande en continue, leurs empires de presse, le Groupe La Poste décide de couper à des millions de citoyennes et citoyens l'accès à une information vérifiée plus que nécessaire.

De fait, cette remise en cause du service public va créer de véritables zones blanches. Aux États-Unis, le même phénomène a permis à Trump et à son mouvement MAGA, néo-fasciste, d'accéder au pouvoir.

Il y a donc urgence à ce que le Groupe La Poste revoit sa copie !

**La CGT FAPT et la CGT FILPAC réaffirment que l'information et le droit à la communication sont des droits fondamentaux pour l'ensemble des citoyens, au même titre que les autres droits fondamentaux. L'accès à l'information pluraliste n'est pas un coût mais une condition indispensable de la démocratie.**

Contacts presse :

Pascal Lefèvre : 06 84 49 26 25 - CGT FILPAC

Romain Boillon : 06 88 04 01 78 - CGT FAPT